

**PIÈCES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION\* DE  
VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT**

Copie de l'attestation d'enregistrement départemental (numéro unique)\*\*

**Identité et régularité du séjour**

Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) :

- De Demandeur
- De Co-demandeur
- De toute autre personne majeure appelée à vivre dans le logement

Pour tout enfant mineur :

- Copie de l'ensemble du livret de famille ou extrait d'acte de naissance

- Attestation du mode de garde signé par l'un des parents (facultatif) / Droit de visite

Copie du jugement de tutelle ou de curatelle :

- Le cas échéant

Pour les étrangers (hors UE, EEE, Suisse) et les réfugiés :

Copie du titre de séjour ou d'un document équivalent en cours de validité :

- De Demandeur
- De Co-demandeur
- De toute autre personne majeure appelée à vivre dans le logement

**Revenu imposable**

Copie de l'avis d'imposition N-2 ou à défaut avis de situation déclarative de l'avis à impôt tamponné et signé par le centre des impôts :

- De Demandeur
- De Co-demandeur
- Du couple marié ou pacsé
- De toute autre personne majeure appelée à vivre dans le logement

Pour les revenus perçus hors de France :

- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu dans cet État ou territoire, ou document en tenant lieu établi par l'administration fiscale « locale » et traduit.

Pour les français en situation d'indigence rapatriés récents de l'étranger :

- Copie de l'attestation spécifique de situation d'urgence visée par le Ministère des Affaires Étrangères

**Situation familiale**

Marié(e) :

- Copie de l'ensemble du livret de famille ou document démontrant le mariage

Veuf (ve) :

- Copie du certificat de décès ou du livret de famille

(\* Ces pièces (hors pièce d'identité et titre de séjour) sont obligatoires pour l'instruction de votre demande et non pas pour son enregistrement)

(\*\* uniquement si votre demande a déjà été enregistrée par un autre service)

PACS :

- Copie de l'attestation d'enregistrement du PACS

Divorcé(e) ou séparé(e) :

- Copie de l'extrait du jugement ou de l'ordonnance de non-conciliation ou de l'ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou Copie de la saisine du juge aux Affaires Familiales

Rupture du PACS :

- Copie de l'acte de naissance avec mention de la dissolution du PACS ou récépissé d'enregistrement de la déclaration

En cas de divorce par consentement mutuel :

- Copie de la convention homologuée ou attestation par l'avocat de la procédure de divorce extrajudiciaire.

En cas de séparation pour violence :

- Production du récépissé du dépôt de plainte

**Situation professionnelle et ressources mensuelles**

Salarié :

Copie des bulletins de salaire des 3 derniers mois et/ou à défaut attestation de l'employeur :

- De Demandeur
- De Co-demandeur
- De toute autre personne majeure appelée à vivre dans le logement

Non-salarié :

- Copie du dernier bilan ou de l'attestation comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou de tout document comptable habituellement fourni à l'administration

Retraite ou pension d'invalidité :

- Copie de la notification de pension

Allocation d'aide Retour à l'Emploi / Allocation Spécifique Solidarité :

- Copie de l'avis de paiement ou relevé de situation des 3 derniers mois

Indemnités journalières :

- Copie du bulletin de sécurité sociale des 3 derniers mois

Pensions alimentaires reçues :

- Copie de l'extrait de jugement ou document démontrant la perception de la pension

Prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...) :

- Attestation CAF/MSA

Étudiant boursier :

- Copie de l'avis d'attribution de bourse

Étudiant :

- Copie de la carte d'étudiant

Apprenti :

Copie du contrat de travail et copie des 3 derniers bulletins de salaire

**Logement actuel**

Locataire :

Copie de la dernière quittance ou à défaut, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges ou toutes preuves de bon paiement :

Copie du bail uniquement pour les bailleurs privé (Facultatif)

Hébergé chez parents, enfants, particulier :

attestation de la personne qui héberge

Pièce d'identité de l'hébergeur

En structure d'hébergement, logement-foyer :

attestation de la structure d'hébergement ou du gestionnaire du logement foyer

Camping, hôtel :

Reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation

Sans abri :

Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation

Propriétaire :

Copie de l'acte de propriété

Copie du plan de financement (remboursement en cours)

**Motif de la demande**

Sans logement :

Attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement

Logement non décent :

Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement

Logement insalubre ou dangereux :

Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la CAF ou de la CMSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité réparable ou irrémédiable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble

Local impropre à l'habitation :

Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation

Logement repris ou mis en vente par son propriétaire :

Copie de la lettre de congé du propriétaire ou du jugement prononçant la résiliation du bail

Procédure d'expulsion :

Copie du commandement de payer ou de l'assignation à comparaître ou du jugement prononçant l'expulsion ou du commandement de quitter les lieux

Violences familiales :

Copie de l'ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou du dépôt de plainte

Handicap :

Copie de la carte d'invalidité avec la mention invalidité ou de la décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale

Coût du logement trop élevé :

Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement

Regroupement familial :

Attestation de dépôt de demande de Regroupement familial

Assistant maternel ou familial :

Copie de l'agrément

Accédant à la propriété en difficulté :

Copie du plan d'apurement de la dette, des démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés

Raison de santé :

Certificat médical (Le cas échéant)

Mutation professionnelle

Attestation de l'employeur actuel ou futur (Le cas échéant)

Rapprochement du lieu de travail

Pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur (Le cas échéant)

Afin de faciliter votre démarche, les services de l'Etat mettent à votre disposition le site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> permettant de mettre en ligne votre demande ainsi que vos pièces justificatives depuis chez vous.